

Honoraire de l'agence **PROPERTIES 71 AGENCY**

POUR TOUS LES MANDATS DE VENTE DE MAISONS, APPARTEMENTS ET BIENS ATYPIQUES.....une commission de 5% TTC sera appliquée.

POUR TOUS LES MANDATS DE RECHERCHE EXCLUSIFS DE MAISONS, APPARTEMENTS ET BIENS ATYPIQUES.....une commission de 2.5% TTC sera appliquée;

POUR TOUS LES MANDATS DE VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS.....une commission de 5% TTC sera appliquée;